



92 Montée de la Mairie- 73460 TOURNON
04 79 38 51 90 - mairie@tournon-savoie.com
<http://www.tournon-savoie.com>

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 MARS 2026

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-SIX

LE VINGT SIX MARS A 19H00

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15

Date convocation	Date affichage	N° délibération
16/03/2026	16/03/2026	2026/24

Présents : BERTHET Sandrine, CARMONA David, CHARDONNET Emilie, CHEVRIER-GROS Anne-Lise, COMBAZ BEN ARIBA Shaina, FLORES Patrice, LASSIAZ Fabienne, MARCHI Arnaud, MURAZ-DULAURIER Gilles, OMELTCHENKO Luc, RIMBOUD Christelle, TRABICHET Jerry

Excusés : DELATTRE Carole (pouvoir G. MURAZ-DULAURIER Gilles), LASSIAZ Zakari (pouvoir F. LASSIAZ), CHATELAIN Éric (pouvoir S. BERTHET)

Secrétaire : RIMBOUD Christelle

A 19h00, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

DELIBERATION N°2026/24

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT COMMUNAL POUR L'AMBROISIE

Madame le Maire explique que la Commune doit désigner un référent pour l'ambrosie.

Les ambrosies sont des plantes exotiques envahissantes à impacts sanitaires et agricoles importants. En effet, il s'agit d'une plante très allergisante qui provoque d'importants inconforts chez de multiples personnes. De ce fait, la mise en place de mesure de lutte à l'encontre ces invasives à l'échelle des collectivités est un axe nécessaire à l'enrayement de la progression de ces espèces en France.

Dans leur instruction interministérielle du 20 août 2018, les communes sont invitées à désigner des référents chargés de repérer la présence des ambrosies, de participer à leur surveillance, de valider des signalements effectués par les citoyens, pour ensuite organiser leur destruction.

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a procédé à la désignation du représentant de la commune.

RÉFÉRENT AMBROISIE

Gilles MURAZ-DULAURIER

147 Allée des Grands Frênes – 73460 TOURNON

Le Maire,
Sandrine BERTHET

Le secrétaire de séance
Christelle RIMBOUD

Transmis au contrôle de légalité
Le 27 MARS 2026

Publié le 27 MARS 2026